

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
70 - HAUTE-SAONEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :  
03 octobre 2019Date d'affichage :  
15 octobre 2019

## Objet

6. Fermeture de la  
trésorerie de Rioz :  
proposition d'une motion

De la commune de CROMARY

Séance du 11 octobre 2019 à 20 heures 20

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. BERGER Jean

Étaient présents :

G. BERTIN - A. LETONDAL - P. BOUCHATON - M. VOYNNET - D.  
COTE-COLISSON - P. MASSON - Mmes S. PAQUELET - H. COLOTTE  
Absent excusé : P. KERGOAT  
Absent : S. MORANNE

Secrétaire de séance :

Mme COLOTTE Hélène

Le Maire explique que la DDFIP de la Haute-Saône envisage une nouvelle organisation de ses services publics dans les toutes prochaines années. La nouvelle organisation envisagée pour la Haute-Saône serait la suivante :

- Le réseau des structures de la DGFIP se répartirait sur les principales communes du département (Vesoul, Luxeuil, Gray), ces sites continuant à accueillir les usagers comme actuellement.
- Une structure d'accueil permanente serait proposée à Héricourt.
- Des accueils sur rendez-vous seraient organisés dans 13 MSAP et 9 permanences en mairie (communes dépourvues de MSAP où les trésoreries rurales sont actuellement installées).
- Les 13 trésoreries chargées de la gestion des collectivités locales et la paierie départementale seraient regroupées en 3 services de gestion comptables (SGC) situés à Gray (environ 27 ETP), Luxeuil-Bains (environ 26 ETP) et Vesoul (environ 14 ETP). Ils concentreraient les missions telles que le traitement des opérations de dépenses, de recettes, de recouvrement des créances locales, de comptabilité et de contrôle des régies dans un environnement dématérialisé et continueraient d'être les interlocuteurs à distance des secrétariats de mairie.
- L'activité de conseil auprès des élus locaux serait dévolue à 11 conseillers dédiés exclusivement à la relation de proximité avec les élus des communes des 18 EPCI et du Département. Ces conseillers seraient installés dans les territoires.

La trésorerie de Rioz et son personnel apportent un service primordial qui permet à nos communes une gestion financière



saine et offrent aux habitants de notre proximité.

La conséquence de cette nouvelle organisation est la suppression de la Trésorerie de Rioz, synonyme d'une perte d'un service de proximité notamment pour les usagers et pour les services administratifs et financiers municipaux et intercommunaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
ADOpte la motion contre la nouvelle organisation envisagée par la DDFIP de Haute-Saône et notamment contre la fermeture de la trésorerie de Rioz,  
S'OPPOSE à ce projet qui pénaliserait les habitants de la communauté de communes et des collectivités,  
DEMANDE au gouvernement et aux autorités de la DDFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité à RIOZ  
AUTORISE le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet,  
AUTORISE le Maire à signer la présente motion.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à CROMARY, le 15 octobre 2019

Jean BERGER, Maire

